

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**F
N

07155994

17 -10- 2007**BRUXELLES**
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0476 650.278

Dénomination

(en entier) **ZIGGURAT**

Forme juridique : Société Privée à responsabilité Limitée

Siège : Rue Jules Besme, 101

1081 Koekelberg

Objet de l'acte : Transfert du siège social - Modification de l'objet social - Nomination d'un gérant - Traduction des statuts - Coordination des statuts

Aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire Didier Brusselmans, notaire associé, de résidence à Jette-Bruxelles, le trois octobre deux mille sept, à enregistrer, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "ZIGGURAT" a pris les résolutions suivantes

1. PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée décide de transférer le siège de la société qui était auparavant à Koekelberg, rue Jules Besme, 101, en communauté wallonne, à savoir à 5031 Gembloux (Grand-Leez), rue de Petit-Leez, 129.

2. DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

1. L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société en remplaçant l'article trois des statuts par le texte suivant

"La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant en Belgique qu'à l'étranger,

-art-consulting ;

-le commerce en gros et au détail, en nom propre ou en tant que personne intermédiaire, ainsi que l'import-export d'objets d'art, bibelots, antiquités et articles design, ...

-Elle peut également organiser et co-organiser des événements, expositions et activités de toutes sortes ,

-Elle peut agir en tant que agence de communication.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits

La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur ou de liquidateur "

II Tous les actionnaires donnent par la présente leur accord quant à l'élargissement de l'objet social de la société et déclarent que les formalités prévues à l'article 287 du Code des Sociétés sont présumées avoir été exécutées.

3. TROISIEME RESOLUTION COORDINATION DES STATUTS :

L'assemblée décide de traduire le texte des statuts suite au transfert de siège social en Région Wallonne, de mettre les statuts en conformité avec les décisions précédentes ainsi qu'avec la législation en vigueur et en général de mettre les statuts à jour. A cet effet, il est décidé de remplacer le texte actuel intégralement par un nouveau texte conformément le Code des Sociétés

Une version coordonnée des statuts sera déposée avec une expédition de l'acte.

4. QUATRIEME RESOLUTION NOMINATION D'UN DEUXIEME GERANT :

L'assemblée décide de nommer un deuxième gérant, à savoir Monsieur Philippe BERNARD, domicilié à 5031 Gembloux (Grand-Leez), rue de Petit-Leez, 129

POUVOIR :

La société 'FINES MANAGEMENT & CONSULTANCY' société privée à responsabilité limitée, à Bruxelles, rue Jules Besme 101, représentée par madame Hedwig Verdoodt, ou toute autre personne désignée par elle, est désignée en tant que mandataire ad hoc de la société, avec les pouvoirs de disposer des fonds, de signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires auprès de l'administration de la T.V.A. et en vue de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises.

A cette fin, le mandataire ad hoc a la compétence de s'engager au nom de la société, de faire toutes les déclarations utiles, de signer tous documents et en général de faire tout ce qui est utile et nécessaire à l'exécution du mandat qu'il possède.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2007 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

✓ Déposés : une expédition de l'acte, ma coordination des statuts
Didier Brusselmans, Notaire associé

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature